

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

L'an deux Mil vingt

Le 19 octobre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle l'Asphodèle, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,
Date de convocation : 14 octobre 2020.

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN - Marlène GEORGET - Clément BESSON - Anthony MICHEL - David MENARD - Nathalie TROCHU - Philippe RIGAUX - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Laurent VETU – Cédric PAUVERT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Mme Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur le projet de parc éolien de la Coutancière

20-10-03

Par arrêté préfectoral numéro 2020/ICPE/203 en date du 24 août 2020, une enquête publique est organisée du 21 septembre 2020 au 21 octobre 2020 à 12h30 inclus suite à la demande formulée par la société SAS Parc éolien de La Coutancière (WKN France), dont le siège social est situé à NANTES, 10 rue Charles Brunellière, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant deux aérogénérateurs, sur le territoire de la commune de GRAND-AUVERNÉ.

Conformément aux dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement et à l'article 6 de cet arrêté, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société SAS Parc Éolien de la Coutancière.

Après avoir consulté le dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par vote à bulletin secret 6 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions :

❖ D'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la SAS Parc éolien de la Coutancière.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le : 26 octobre 2020
Pour copie conforme



à Le Grand-Auverné, le 26 octobre 2020
Le Maire

Sébastien CROSSOUARD